



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

Direction départementale des
territoires

DDT 18/SHBC/BCIA

Dossier suivi par :
Guillaume AUVRAY

Tél. : +33 234346211

Fax:

guillaume.auvray@equipement-
agriculture.gouv.fr

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Sous-Commission Départementale d'Accessibilité

Réunion du mardi 26 janvier 2016

AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-47 ;

Arrêté du 8 décembre 2014 ;

Arrêté du 15 décembre 2014 ;

Arrêté du 27 avril 2015 ;

DOSSIER N° AT 018 087 15 3 0006

Commune : DUN SUR AURON

Demandeur : M BESSE DANIEL

Adresse du demandeur : LE MAGELLAN A 105 9 ROUTE DE FRANGY 74960 MEYTHET

Nom établissement : HOTEL DE LA POSTE

Adresse des travaux : 10 PLACE JACQUES CARTIER 18130 DUN SUR AURON

Type / catégorie ERP : O Hôtels et pensions de famille / 5

Nature des travaux :

Travaux d'aménagement

Demande de dérogation : non

Demande d'Ad'ap : oui

Nombre d'années demandées : 3

Coût global (euros) : 22 794

MOTIVATION

- sur l'autorisation : Défavorable

Ce dossier ne peut être instruit en l'état, car il ne comporte pas de plans suffisamment détaillés et de notice d'accessibilité, conformément aux articles R 421-5-1 & 2 du code de l'urbanisme et R 111-19.14 du code de la construction et de l'habitation.

-sur l'Ad'Ap : Défavorable

Considérant que le phasage des travaux joint au dossier ne prévoit pas d'actions ou travaux sur chacune des années demandées (travaux uniquement en 2018), l'Ad'Ap est refusé.

AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis défavorable** à la réalisation du projet.

A BOURGES,
le mardi 26 janvier 2016
Pour La Préfète
Le président de la commission



Delphine de SARTIGES



PRÉFÈTE DU CHER

ARRÊTE n° 2016 - 0085

DOSSIER N° AT 018 087 15 3 0006

N° urbanisme :

Commune : DUN SUR AURON

Demandeur : M BESSE DANIEL

Adresse du demandeur : LE MAGELLAN A 105 9 ROUTE DE FRANGY 74960 MEYTHET

Nom établissement : HOTEL DE LA POSTE

Adresse des travaux : 10 PLACE JACQUES CARTIER 18130 DUN SUR AURON

Références cadastrales :

Type / catégorie ERP : O Hôtels et pensions de famille / 5

Nature des travaux :

Travaux d'aménagement

Demande d'Agenda d'accessibilité programmée : oui

Nombre d'années demandées : 3

Coût global (euros) : 22 794

**La préfète du Cher,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du mérite**

VU la demande d'Ad'ap référencée ci-dessus,

VU la code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-47 ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 ;

VU l'arrêté du 27 avril 2015 ;

VU l'avis formulé le mardi 26 janvier 2016 par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité

CONSIDERANT que le phasage des travaux joint au dossier ne prévoit pas d'actions ou travaux sur chacune des années demandées,

ARRETE

Article 1^{er}

L'Agenda d'accessibilité programmée sollicité par M BESSE DANIEL représentant l'HOTEL DE LA POSTE est **REFUSE**.

Article 2

Le directeur départemental des territoires du Cher est chargé de l'application du présent arrêté.

A Bourges, le 02 FEV. 2016
Pour la Préfète,



Delphine de SARTIATIS

Voies de recours :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. Le demandeur pourra également saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux dans le même délai.